

*De l'assistance à l'école.*

Tous les Inspecteurs s'accordent à dire que le grand mal, la cause principale, et souvent unique, du peu de progrès de certaines écoles, c'est l'inassiduité des élèves. Il y aurait à faire un calcul sérieux sur ce sujet. Combien de jours dans l'année sont-ils employés à faire l'école ?

Retranchons des 365 jours de l'année les jours suivants :

- 52 dimanches.
- 52 jours de congé.
- 15 jours, en moyenne, de vacances.
- 8 jours de congé du jour de l'an.
- 10 fêtes d'obligation.

167

Il reste donc à peu près 200 jours consacrés à l'enseignement. Est-ce assez ?

Avant de répondre, rappelons-nous que, d'après le rapport des Inspecteurs, il y a 232,765 élèves, avec une assistance moyenne de 178,621, c'est-à-dire un peu plus des trois quarts. Ce chiffre de l'assistance moyenne est plus élevé que celui des années passées ; mais il n'en reste pas moins acquis que les écoles ne sont fréquentées que pendant 200 jours de l'année et seulement par les trois quarts des élèves.

Voilà donc une double perte de temps : d'abord par les congés, nécessaires ou non ; ensuite, par l'inassiduité des enfants.

Il me semble que les vacances du jour de l'an sont inutiles et que celles de l'été devraient commencer le 1<sup>er</sup> août et finir le 31 du même mois. Quant à l'assistance régulière à l'école, c'est aux parents à y voir.

Pour le dire en passant, je crois que le congé de semaine devrait toujours se donner le samedi, et que cela devrait être dit dans la loi.

*Exposition scolaire.*

J'ai cru qu'il était de mon devoir de faire participer le Département de l'Instruction publique à l'exposition provinciale tenue à Québec en septembre dernier. J'ai exposé des échantillons de tous les livres, appareils, fournitures, en usage dans nos écoles et que le Dépôt offre en vente aux municipalités. Plusieurs institutions, les écoles normales, l'Académie des Frères de la Doctrine Chrétienne, le collège de Sherbrooke, celui de Montmagny, l'Académie commerciale catholique de Montréal, celle des Sœurs de Jésus-Marie, de Sillery, ont bien voulu me prêter leur concours et relever ainsi l'éclat de l'exposition scolaire. Bref, en dépit du manque d'espace qui a rendu impossible une classification méthodique de tous les objets, je crois pouvoir dire que cette exposition donnait une bonne idée de l'organisation de l'Instruction publique dans cette province.

C'est la première exposition du genre qui ait été faite chez nous. Je constate qu'elle a vivement intéressé le public et fixé l'attention de ceux qui s'occupent du progrès moral et intellectuel du peuple. Bon nombre d'hommes instruits, mais qui croient pouvoir juger de toute l'organisation par certains faits que la malveillance ne cesse de mettre en relief, ont été surpris des réformes opérées depuis quelques années dans notre système d'enseignement.

Si elles se répètent, ces expositions stimuleront le zèle des écoles, et il arrivera pour l'enseignement ce qui arrive pour les arts, l'industrie et l'agriculture : les méthodes nouvelles, les systèmes perfectionnés se vulgariseront, au grand avantage de tous.

Les juges de l'exposition provinciale ont fait le rapport suivant :

" Les juges de l'Exposition Provinciale tenue à

Québec, en septembre 1877, après avoir visité, sur invitation spéciale, l'exposition scolaire faite par le Surintendant de l'Instruction Publique, et considérant qu'aucun prix ne peut être accordé, d'après les règlements, à cette exposition, croient de leur devoir de faire le rapport suivant :

" 1o. Les juges constatent avec plaisir cette exposition scolaire, la première du genre faite dans notre province, et ils en félicitent l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique.

" 2o. Les juges remarquent avec plaisir, d'après cette exposition, que le Département de l'Instruction Publique prend des moyens efficaces de donner à l'éducation populaire une tournure pratique, et font une mention honorable spéciale des articles suivants : globes, cartes géographiques, tableaux de leçons de choses et d'histoire naturelle, boîtes de chimie élémentaire, tableau stéréométrique de Baillargé, appareils télégraphiques, modèles anatomiques, etc.

" Les juges aiment à signaler aussi les pupitres avec sièges à dossier dont l'usage est prescrit par l'hygiène. Dans la collection des livres d'école, les juges regrettent d'en trouver un certain nombre qui pèchent sous le rapport de l'impression, du papier et de la reliure ; mais ils en remarquent avec plaisir plusieurs autres qui sont remarquables à tous les titres, comme, par exemple, le manuel qui a obtenu un premier prix dans la sixième classe, et M. le Surintendant mérite des éloges pour les efforts qu'il fait dans le but de fournir aux écoles des livres d'une exécution matérielle irréprochable.

" 3o. Les juges n'ont que des éloges à faire de la partie de cette exposition occupée par l'École Commerciale Catholique et l'École Polytechnique de Montréal, et qui permet d'étudier à tous ses degrés la méthode d'enseignement de cette institution.

" 4o. Ils font les mêmes éloges de la partie occupée par les Ecoles Normales Jacques-Cartier, Laval et McGill et par les Frères de la doctrine chrétienne."

*Les bureaux d'examen.*

Les inspecteurs, M. Alexander en particulier, se plaignent de la trop grande indulgence des bureaux d'examen, qui accordent parfois des brevets de capacité à des jeunes filles ne possédant ni l'âge ni les connaissances qu'il faut pour enseigner même dans une école élémentaire. Mes informations personnelles me portent à croire que ces plaintes sont fondées.

A l'origine de notre organisation scolaire, la grande difficulté était de trouver des instituteurs et des institutrices, et lorsqu'un jeune homme ou une jeune fille manifestait le désir d'entrer dans la carrière de l'enseignement, on était trop heureux de sa bonne volonté pour discuter sa compétence ; on se hâtait de lui décerner un certificat. Mais les temps sont bien changés ; le nombre de ceux qui veulent se consacrer à l'enseignement suffit amplement aux besoins du pays, et d'un autre côté, les moyens de s'instruire, de se préparer à faire l'école, sont nombreux et à la portée de tout le monde. Il n'y a donc plus raison d'être indulgent ; il n'y a donc plus raison de rechercher la quantité, c'est à la qualité qu'il faut viser aujourd'hui.

Je prends la liberté de signaler à l'attention de la législature les règlements relatifs aux examens que le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique a adoptés dans sa séance du mois d'août dernier. Je crois qu'ils sont de nature à déterminer une réforme dont le besoin est maintenant reconnu.

*Traitements des instituteurs.*

Il me faut encore, cette année, toucher à la question du traitement des instituteurs. Tout le monde admet que le corps enseignant n'est pas suffisamment rétribué ; mais la difficulté est de trouver un moyen de remédier